

COMMISSION ESPACES PROTEGES

DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 28 septembre 2022

Avis d'opportunité relatif à l'extension de la réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey (Haute-Saône)

Le Conseil national de la protection de la nature ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ainsi que L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté de nomination au CNPN du 27 mars 2022 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 8 juillet 2022,

Le CNPN donne un **avis d'opportunité favorable à l'unanimité** (deux membres n'ont pas pris part au vote) au **projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey (Haute-Saône)**

Il souligne l'importance de ce projet d'extension pour préserver un grand ensemble de pelouses calcaires d'un seul tenant s'insérant dans la trame à échelle supra régionale des pelouses calcaires. L'extension proposée permettrait une cohérence géomorphologique et fonctionnelle du site et apporterait la présence de nouveaux habitats et espèces à la RNN.

L'avis est accompagné des recommandations suivantes :

- **identifier les enjeux de conservation communs aux espaces boisés de l'ensemble paysager formé par la RNN et la forêt communale attenante à l'est et au nord (Bois de Frotey et Bois de la Brosse), afin de renforcer leur prise en compte coordonnée,**

- **étudier**, en concertation avec l'ONF (organisme gestionnaire du massif) et les collectivités concernées, **l'opportunité de classement en Réserve biologique dirigée (RBD) de ces forêts communales**, compte tenu de la présence identifiée au sein de ce boisement historique déjà inscrits comme *espace naturel classé* dans les documents d'urbanisme de la commune de Frotey: (i) d'une Hêtraie thermophile à Cephalanthère (Cephalanthero-Fagenion), dans sa partie nord, (ii) d'une population du chats forestiers (*Felis silvestris silvestris* Schreber, 1775) et (iii) d'une continuité d'échanges écologiques avec la composante arborée de la réserve naturelle, qui participe à la Trame verte et bleue (TVB) régionale ;
- **poursuivre** de manière significative la **politique d'acquisition foncière** ;
- **augmenter la dotation** de la réserve à la suite de l'extension pour aboutir à un total de 2 ETP en raison notamment du contexte périurbain.

Le CNPN désigne comme rapporteur Sylvie Vanpeene.

Fait le 28 septembre 2022,

Le Président de la Commission Espaces protégés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Billet', written in a cursive style.

Philippe Billet